

Salaires Groupe : Paritaire du 20 février

Rappel : À l'issue de la négociation du 31 janvier, la DG soumettait un accord global comprenant 3 chapitres : les salaires 2006, la non application de la journée de solidarité par les salariés, et le maintien du niveau de Prévoyance pour les 3 ans à venir.

La CFDT, la CFTC et la CFE-CGC ont demandé une nouvelle paritaire Groupe. Pour la CFDT il faut améliorer le volet salarial, nettement insuffisant. Nous demandons un plus sur les Augmentations Collectives et une prime pour 2006.

Après 4 heures de débats, souvent vifs tant la DG s'est montrée retord, nous avons réussi à améliorer le texte initial. Celui-ci porte maintenant sur 2 ans, 2006 et 2007.

Les mesures (si accord signé) :

1. Salaires 2006 :

Application au **1^{er} janvier 2006** des mesures suivantes :

Niveaux de salaires de base	Augmentations collectives au 1^{er} janvier 2006	Budgets Aug. Individuelles (AI, en % de la masse salariale) AI au 1^{er} janvier 2006
Inférieur à 1800 €	+ 1,3 %	1% pas d'AI inférieures à 20 €
Entre 1800 et 2100 €	+ 1,15 %	1,15% pas d'AI inférieures à 20 €
Supérieur à 2100 €	+0,75 %	1,55% pas d'AI inférieures à 20 €
Forfaités	0 %	2,3%

Primes de vacances et compléments familiaux des sites : + 2%

2. Salaires 2007 :

Application au **1^{er} janvier 2007** des mesures suivantes. Elles sont soumises à l'atteinte des objectifs du Groupe en terme de résultats (EBITDA/CA à 13%).

Niveaux de salaires de base	Si Atteinte EBITDA/CA à 13%	Sans atteinte EBITDA/CA à 13%	Si Atteinte EBITDA/CA à 13%	Sans atteinte EBITDA/CA à 13%
	Augmentations collectives au 1^{er} janvier 07		Budgets Aug. Individuelles (AI, en % de la masse salariale) / AI au 1^{er} janvier 07	
Inférieur à 1800 €	+ 2,2 %	+ 1,4 %	1,3% pas d'AI inférieures à 20 €	1,1% pas d'AI inférieures à 20 €
Entre 1800 et 2100 €	+ 2,05 %	+ 1,25 %	1,45% pas d'AI inférieures à 20 €	1,25% pas d'AI inférieures à 20 €
Supérieur à 2100 €	+ 1,65 %	+ 0,85 %	1,85 % pas d'AI inférieures à 20 €	1,65% pas d'AI inférieures à 20 €
Forfaités	0 %	0 %	3,5 %	2,4%

Primes de vacances et compléments familiaux des sites : + 2%

3. PRIME 2006 :

Une prime de 200 € sera versée en juin 2006 à chaque salarié du Groupe.

4. JOURNÉE de SOLIDARITÉ (ex-Lundi de Pentecôte, + 7 heures de travail par an) :

Cette journée ne sera pas travaillée dans le Groupe en France. Les durées annuelles du travail actuelles restent inchangées. Pas d'impacts sur RTT ou RCJF.

5. PRÉVOYANCE :

Mise en place d'une Prévoyance sur les années 2006, 2007 et 2008 avec cotisation de 2,68% sur le salaire (au lieu de 1,95%), et maintien intégral des garanties actuelles. Répartition de la cotisation à 60% Rhodia / 40% Salarié.

6. CLAUSE de REVOYURE :

Une réunion sera organisée en mars 2007 afin de faire le point de l'application de l'accord et des mesures correctives pourraient être éventuellement prises selon l'évolution de certains paramètres tels que l'inflation et/ou les résultats du Groupe.

Exemples de STATISTIQUES SUR LES AUGMENTATIONS COLLECTIVES

(si EBITDA/CA sup. à 13%) :

Sur les 2 ans, les augmentations collectives et la prime 2006 (divisée par 12) représenteraient donc :

Niveaux de salaires de base	Augmentations collectives au 1 ^{er} janvier 2006	Augmentations collectives au 1 ^{er} janvier 2007 (si EBITDA/CA sup. à 13%)	Valeur mensuelle des AC et prime 2006 divisée par 12 sur des salaires de base de 1400, 2000 et 2400 €.
Inférieur à 1800 €	+ 1,3 %	+ 2,2 %	SB de 1400 € : 34,80 € (2006 AC+prime 2006/12) + 31,20 € (2007)
Entre 1800 et 2100 €	+ 1,15 %	+ 2,05 %	SB de 2000 € : 39,66 € (2006 AC+prime 2006/12) + 41,50 € (2007)
Supérieur à 2100 €	+0,75 %	+ 1,65 %	SB de 2400 € : 34,66 € (2006 AC+prime 2006/12) + 39,90 € (2007)

Ce projet global est soumis à signature des O.S. jusqu'à la fin de la semaine.

Une réunion des Sections Syndicales CFDT du Groupe est prévue le jeudi 23 février.

Notre décision sur ce texte sera prise lors de cette réunion.

En cas de désaccord, la DG appliquera des mesures unilatérales.



LA CFDT M'INTÉRESSE, J'ADHÈRE ! :

NOM, PRÉNOM : _____ **TEL**
: _____

SERVICE : _____

Désire adhérer à la CFDT. /
(À remettre à votre Délégué ou au LOCAL CFDT.)

Adhérez à la CFDT !

LA CFDT
PARTOUT
AVEC
VOUS